Nations Unies E/cn.6/2005/NGO/43



Conseil économique et social

Distr. générale 23 février 2005 Français Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-neuvième session

28 février-11 mars 2005

Point 3 c) ii) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : objectifs actuels et stratégies prospectives d'action pour la promotion et l'autonomisation des femmes et des filles

Déclaration présentée par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

05-24850 (F) 030305

^{*} E/CN.6/2005/1.

Prise de position en prévision de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme :

Des actes, pas des parole! Les droits de la femme ne sont pas négociables!

En 1995, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 189 gouvernements ont adopté le Programme d'action de Beijing, qui définissait les objectifs à atteindre pour surmonter les obstacles à la promotion des femmes dans le monde. Dans le Programme d'action, les gouvernements ont reconnu que les droits de la femme avaient un rôle déterminant dans le développement et dans la paix, et que les problèmes des femmes se confondaient avec les problèmes mondiaux. Ainsi, les femmes ont fait adopter un ordre du jour ambitieux visant à promouvoir et à protéger leurs droits fondamentaux partout dans le monde, tout en consacrant le principe du partage du pouvoir et des responsabilités, dans tous les domaines, entre femmes et hommes.

Toutefois, 10 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing et malgré des avancées politiques, les femmes, surtout les femmes pauvres, continuent de faire face dans le monde à nombre de problèmes sensibles et non résolus qui avaient été abordés à Beijing. L'avènement du modèle économique néo-libéral et des politiques axées sur les besoins du marché, qui encouragent les pratiques commerciales déloyales et la privatisation accrue des biens et des services publics, le renforcement de la puissance et de l'opacité des multinationales, la recrudescence de nombreuses formes de fondamentalisme, la surenchère dans les conflits armés, la persistance dans le monde de la violence à l'égard des femmes, l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et le renforcement de l'hostilité aux droits sexuels et génésiques de la femme sont à l'origine d'un climat peu propice à l'amélioration de la condition féminine. Au fur et à mesure que la mondialisation menace l'ensemble des droits de l'homme et que les inégalités se creusent à l'échelle planétaire, les problèmes que doivent affronter les femmes, leurs familles et les collectivités locales se font plus complexes.

En dépit des lacunes mentionnées ci-dessus, l'Organisation des Nations Unies reste l'organisation internationale en laquelle nous plaçons le plus d'espoirs, toutes les nations y étant représentées à égalité, et les pays en développement y jouant un rôle moteur en matière de définition et de réalisation des objectifs. En outre, l'Organisation des Nations Unies associe la société civile à ses activités de façon quasi systématique et très ouverte, et elle a obtenu des avancées indéniables s'agissant des objectifs mondiaux d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Nous, les femmes, sommes des actrices du changement. Notre rôle est essentiel dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les orientations fixées au niveau mondial. Nous souhaitons aller plus loin et non pas nous limiter à préserver les acquis.

2 0524850f.doc

La quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, consacrée au processus d'examen et d'évaluation décennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, donne l'occasion aux gouvernements de manifester à nouveau leur détermination à concrétiser les objectifs d'égalité des sexes, de développement, de droits de l'homme pour tous et de paix.

L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement exhorte les gouvernements à présenter, à la quarante-neuvième session de la Commission, une courte déclaration politique pour réaffirmer sans équivoque leur attachement au Programme d'action de Beijing, aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi qu'à leur mise en œuvre complète et rapide au niveau national.

L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement incite aussi les gouvernements et toutes les autres parties concernées, dont les institutions financières internationales, à incorporer dans leurs déclarations les principes suivants :

- Appréhender les questions macroéconomiques sous l'angle des droits de l'homme, en favorisant le développement durable pour que la croissance économique ne soit pas dissociée de l'égalité des sexes, du développement social, de la protection de l'environnement et de la paix;
- Prendre de véritables engagements financiers à cette session, en commençant par respecter l'engagement que les pays développés ont pris au niveau international de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, et mettre en place des mécanismes efficaces permettant de réaliser plus rapidement les objectifs du Programme d'action. En l'absence de volonté politique et de financement, ce dernier restera lettre morte et les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints;
- Reconnaître toute l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement et dans la concrétisation du développement durable;
- Prendre toutes les mesures nécessaires aux niveaux national et mondial pour garantir l'intégration systématique de l'égalité des sexes, en ligne avec le Programme d'action et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans l'examen de la Déclaration du Millénaire prévu en septembre 2005;
- Faire en sorte que la société civile, représentée notamment par les associations de femmes, participe activement à la conférence d'examen après cinq ans du suivi donné au Sommet du Millénaire;

0524850f.doc 3

- Garantir la pleine participation des femmes, à égalité avec les hommes, à la prise de décisions et aux structures du pouvoir, en particulier dans les institutions macroéconomiques, dans les organismes chargés de la gestion de l'environnement et dans tous les processus visant à instaurer la paix ou la sécurité;
- Adopter des mesures de discrimination positive, y compris sous la forme de quotas, pour assurer la parité des sexes à tous les niveaux de décision.

4 0524850f.doc